

# Règlement intérieur de la salle du FSE

Nous vous rappelons que ce lieu vous est destiné, sa bonne utilisation dépend donc de vous. La salle du foyer est mise à la disposition de tous les élèves du Collège Jean Rostand pour cette année scolaire 2012/2013. Pour être adhérent, il suffit de le demander en remplissant le formulaire Foyer.

## HORAIRE D'OUVERTURE

**Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi**

**De 8h/9h – 11h/12h – 12h45/13h45 – 14h/15h (élèves non demi-pensionnaires) – 16h/17h**

- Le nombre d'élève est limité à 15 personnes, sous le contrôle d'un adulte.

## LE REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE S'APPLIQUE AU FOYER

- en cas de débordement (bruits, dégradations, manque de respect à un adulte ou à un autre élève...) l'élève incriminé se verra automatiquement interdire l'accès au Foyer pour une période déterminée, voir définitivement, et le cas échéant puni ou sanctionné.
- En cas de dégradation avérée une facture de réparation sera adressée à la famille.

## UN ADULTE EST TOUJOURS PRESENT AU FOYER

- L'agent vie scolaire est chargé de l'encadrement et de l'animation du Foyer, il peut être secondé par un élève responsable. Vous vous adresserez à lui si vous avez des propositions ou des envies particulières. Un groupe de travail « commission foyer » sera mis en place, composé de deux délégués représentants des élèves et de deux élèves demi-pensionnaires volontaires. N'importe quel adulte du collège (assistants d'éducation, CPE, professeurs, agents de service....) peut être amené à se rendre au Foyer.

## ENTREE ET SORTIE

Pour accéder à la salle du foyer, l'élève devra se présenter sur le rang de l'étude (sous le préau). Il doit être détenteur de sa carte et de son carnet qu'il devra remettre au surveillant du foyer à l'entrée de la salle. Tout élève qui n'aura pas ces documents se verra son accès refusé. Le carnet est restitué à la sortie de l'élève. Aucune sortie de la salle pendant le créneau horaire n'est autorisée.

## SALLE DU FOYER

Les personnes qui pénètrent dans le Foyer s'engagent à en respecter le calme, la propreté, le fonctionnement et le mobilier (interdiction de mettre les pieds sur les tables par exemple) Il est interdit de déplacer le mobilier sans l'accord du surveillant.

Tout élève qui ne respectera pas cette clause se verra exclu temporairement ou définitivement du Foyer.

## LES ACTIVITES

### **Un espace détente**

- Dans un premier temps l'activité principale sera les jeux de société. Les élèves devront les demander à l'agent qui les distribuera selon les disponibilités. Un élève est désigné responsable du jeu emprunté ou utilisé et doit le rendre complet et intact.
- Il y a une possibilité de diffuser de la musique. Il faudra vous adresser à l'agent pour proposer certains programmes.
- Des vidéos éducatives (documentaires tels que « c'est pas sorcier », journaux télévisés...) pourront être projetées.
- Mise à disposition de magazine ( journaux, sportif, culturel, scientifique, social...)

### **Un espace travail**

Un espace séparé permet aux élèves qui le désirent de travailler en groupe et ou en autonomie, toujours sous la responsabilité d'un adulte. Cette salle est concomitante à l'espace détente.

**Les élèves s'engagent à respecter les lieux, le matériel et à participer au bon fonctionnement et au rangement de la salle**